

Audiences publiques sur les réserves de biodiversité projetées des lacs Vaudray et Joannès et du lac Sabourin

ÉTAT DE SITUATION

Secteur de l'énergie et des changements climatiques

1. Introduction

Mandats, orientations et objectifs stratégiques

Le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP) gère l'utilisation des ressources hydrauliques du domaine de l'État et l'octroi des droits d'exploration ou d'exploitation gazière et pétrolière. Il lui incombe aussi d'élaborer et de coordonner la politique gouvernementale en matière d'énergie, d'assurer la sécurité des approvisionnements énergétiques québécois, de favoriser l'exploration pétrolière et gazière, ainsi que d'assurer la sécurité du public et le respect de l'environnement relativement aux activités reliées à l'utilisation des équipements pétroliers à risque élevé.

Le Secteur de l'énergie et des changements climatiques compte trois directions : la Direction du développement électrique, la Direction du développement des hydrocarbures et la Direction des politiques et des technologies de l'énergie.

La Direction du développement électrique appuie le développement économique du Québec en favorisant la mise en valeur et l'utilisation optimale des ressources énergétiques à des fins de production d'électricité. Par ses actions, elle contribue à la croissance d'une industrie de l'électricité compétitive, tant au Québec qu'à l'étranger. Elle assure une saine gestion des redevances et des contrats rattachés à l'exploitation des forces hydrauliques de l'État.

Elle effectue le suivi des activités de la Régie de l'énergie et d'Hydro-Québec, notamment en ce qui concerne la mise en valeur des différentes filières de production de l'électricité. La direction fournit des services d'expertise-conseil dans le domaine de la réglementation du secteur de l'électricité. Enfin, elle a la responsabilité de la mise en œuvre et de la gestion du programme gouvernemental d'enfouissement des réseaux câblés de distribution.

La Direction du développement des hydrocarbures favorise l'essor économique du Québec par la connaissance, la mise en valeur, l'approvisionnement et l'utilisation optimale des hydrocarbures.

Ses activités couvrent l'ensemble des secteurs, soit : l'exploration, la production, le transport, le stockage, la transformation, la distribution et l'utilisation des hydrocarbures. Elle voit à la conception et à la mise en œuvre de politiques et de programmes. Elle voit également au développement et à l'administration du cadre législatif, réglementaire et

normatif, incluant la *Loi sur les produits et les équipements pétroliers*, qui assure la sécurité des personnes et la protection des biens et de l'environnement, ainsi que certaines dispositions de la *Loi sur les mines*, qui assurent la pérennité de la ressource. Elle agit également à titre d'expert-conseil auprès des autorités du Ministère, du gouvernement et de l'industrie en matière d'hydrocarbures, de sécurité civile et de développement de carburants de substitution tels l'éthanol et le biodiesel.

La Direction des politiques et des technologies de l'énergie a pour mandat de planifier et de coordonner les activités liées à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre de la politique énergétique du Québec. Elle coordonne également l'action en matière de changement climatique et d'aménagement du territoire. Elle assure la coordination des relations intergouvernementales et représente le gouvernement du Québec au sein de diverses instances fédérales-provinciales et organismes internationaux. Elle participe à la négociation et au suivi des ententes commerciales avec d'autres gouvernements et organismes nationaux et internationaux. Elle élabore des scénarios de prévisions à long terme en matière de demande d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'énergie. Elle diffuse également des informations statistiques sur le secteur énergétique québécois. Enfin, elle administre le Programme d'aide au développement des technologies de l'énergie (PADTE), ainsi que les programmes de mesure des vents et d'extension des réseaux gaziers.

2. Le Secteur de l'énergie et des changements climatiques et la Stratégie québécoise sur les aires protégées

L'électricité représente la principale source d'énergie d'origine québécoise. Le parc de production d'électricité au Québec est composé en majorité de centrales hydroélectriques (93,6 % de la puissance totale disponible en 2000). Sur les quelque 4 500 rivières situées sur le territoire québécois, 50 rivières appartenant à un peu plus de 30 bassins hydrographiques sont aménagées.

Le Québec est réputé comme un territoire offrant un fort potentiel de développement hydroélectrique. Le potentiel de ressources hydrauliques intéressant à développer est évalué à près de 20 000 MW.

Dans le cadre de la Stratégie québécoise sur les aires protégées, les contraintes des aires candidates sur les installations existantes de production, de distribution et de transport électrique et sur le potentiel de développement hydroélectrique ont été considérées. Les contraintes au développement gazier et pétrolier ont également été évaluées.

Des analyses sont réalisées afin de prendre en compte le potentiel hydroélectrique aménageable lors de la délimitation des aires protégées candidates. Les études de potentiel des rivières du Québec, les expertises d'Hydro-Québec et du Secteur, de même que les ententes signées avec les communautés autochtones et inuites sont prises en compte dans le processus de désignation des aires protégées.

Le Secteur de l'énergie est également consulté pour déterminer si des permis de recherche de gaz naturel ont été donnés et si des contraintes au développement gazier et pétrolier sont présentes dans les aires candidates.

Dans le cadre de la désignation des aires protégées, Hydro-Québec est consultée pour déterminer les contraintes des aires candidates sur les installations existantes de production, de distribution et de transport électrique et sur le potentiel de développement hydroélectrique, incluant les corridors de transport.

3. Droits existants à l'intérieur des limites des réserves de biodiversité projetées

Les deux territoires à l'étude ne montrent pas de contraintes énergétiques. En effet, ces territoires ne présentent aucun potentiel hydroélectrique ou pétrolier.

Hydro-Québec a précisé les équipements présents dans ces deux territoires. Elle dessert les résidents des lacs Vaudray et Joannès. Le réseau de transport d'énergie de moyenne tension parcourt la réserve de biodiversité des lacs Vaudray et Joannès de la route 117 jusqu'aux résidences.

Il n'y a pas de réseau moyenne tension dans les limites du projet de réserve de biodiversité du lac Sabourin. Une portion du réseau moyenne tension LUV-234 (monophasé) passe à proximité de la limite nord-est de la réserve. Étant donné que l'exploitation des forces hydrauliques et toute production commerciale ou industrielle d'énergie sont interdites dans une réserve de biodiversité, les limites au lac Sabourin tiennent compte de la cote limite des hautes eaux du réservoir Decelles, soit 311 mètres.

27-08-04